

DELIBERATION n°36/2023

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
DEPARTEMENT RELATIVE A LA SECURISATION DE FETES
TRADITIONNELLES POUR L'ANNEE 2023**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	26
Excusés :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	27

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 4 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-huit septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Emilie GAGLIOLO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel DIB.

PROCURATIONS : Daniel DIB qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Madame Martine Lipuma, Adjointe à la Culture, Rapporteur, informe le Conseil Municipal que le Département des Alpes Maritimes subventionne, à hauteur de 70%, les dépenses annuelles engagées par les Communes pour la sécurisation des fêtes traditionnelles.

Elle précise que les collectivités territoriales sont dans l'obligation d'accentuer la sécurité de leurs manifestations, à la demande des forces de l'ordre et compte tenu du niveau Vigipirate actuel fixé par le Préfet.

Les manifestations communales traditionnelles concernées par un renforcement de la sécurité sont les suivantes pour l'année 2023 :

- Le Festival Châteauneuf sous les étoiles 24, 25 juin, 28 et 30 juin 2023 : 1200 euros
- Les soirées estivales : 5, 6, 7, 8, 13, 19, 22, 24, juillet 2023 : 2400 euros
- La fête de la Courge prévue le 15 octobre : 3500 euros
- Le marché de Noël prévu le 26 novembre : 1000 euros

Elle propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter le concours du Conseil Départemental dans les dépenses engagées au titre de la sécurisation de ces festivités.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES

Coût des frais de sécurité	8100,00 €
Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental (70%)	5670,00 €
Part communale HT	2430,00 €

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID : 006-210600383-20231004-36_10_2023-DE



Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjointe à la Culture Rapporteur, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement établi ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental la plus large possible, si possible à hauteur de 70 % du coût de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 12 OCT. 2023
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 12 OCT. 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

